

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Maitre d'œuvre : WELTHUNGERHILFE



Pour un monde sans faim

APPEL D'OFFRES NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUR LE PROLONGEMENT D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DANS LE TERRITOIRE DE DJUGU ET MAHAGI.

Notre réf. : LOG MAH BN01-07-2024_COD1172-22

Projet : « amélioration des conditions socio-économiques et renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri » Projet NEXUS

Cahier des Charges pour la consultation d'entreprises de construction ou ONG

Prolongement d'un réseau d'adduction d'eau potable dans deux zones de santé, le premier branchement long de 22 km va du mont ABORO jusque dans les villages de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA alors que le deuxième branchement long de 12 km va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et NGBUNGBU et La Construction d'un Forage Photovoltaïque dans le village de GBIR avec une distribution sur 3km.

JUILLET 2024



Pour la Welthungerhilfe Mahagi le 01/07/2024

PREMIERE PARTIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres public N° Réf : LOG MAH BN01-07-2024_COD1172-22



Pour un monde sans faim

Madame, Monsieur

Welthungerhilfe a été fondée en 1962. Elle est aujourd'hui l'une des plus importantes organisations privées travaillant dans le domaine de la coopération au développement et l'aide humanitaire en Allemagne. Sans but lucratif, elle est apolitique et non confessionnelle. Les dons de la population représentent un fonds important pour notre travail en Afrique, Asie et Amérique.

En outre, Welthungerhilfe reçoit des subventions du Gouvernement Fédéral Allemand, de l'Union Européenne et de l'Organisation des Nations Unies.

Le changement climatique exacerbe à la fois la rareté de l'eau et les risques liés à l'eau (tels que les inondations et les sécheresses), car la hausse des températures perturbe les régimes de précipitations et l'ensemble du cycle de l'eau ; l'eau c'est la vie. Aujourd'hui, 2 milliards des personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable (Rapport sur les objectifs de développement durable 2023) et près de la moitié de la population mondiale connaît de graves pénuries d'eau pendant au moins une partie de l'année. Dans le but d'améliorer l'accès aux services WASH et prévenir la propagation des maladies en sensibilisant aux pratiques d'hygiène appropriées. L'objectif de volet WASH dans le projet est de limiter la consommation de l'eau non potable qui est source des plusieurs maladies d'origine hydriques et la cause principale de la mortalité chez les enfants de 0 à 5 ans et les femmes allaitantes. D'où l'élaboration de ces termes de référence pour la motivation des ressources nécessaires pour la réussite de cette activité.

Welthungerhilfe (ex - Agro Action Allemande), dans le cadre du projet COD 1172 – 22 «**Amélioration des conditions socio-économiques et renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri** » visent à améliorer les conditions de vie de la population affectée par les conflits dans l'Est de la RDC. A cet effet, Welthungerhilfe (ex - Agro Action Allemande) invite les soumissionnaires que ce marché intéresse à présenter une offre.

Soumissionnaires que ce marché intéresse à présenter une offre

1. Le présent cahier des charges concerne la :

Prolongement d'un réseau d'adduction d'eau potable dans deux zones de sante, le premier branchement long de 22 km va du mont ABORO jusque dans les villages de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA alors que le deuxième branchement long de 12 km va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et NGBUNGBU et La Construction d'un Forage Photovoltaïque dans le village de GBIR. avec une distribution sur 3km.

Pour lequel l'ONGI WELTHUNGERHILFE lance un appel d'offre.

2. Sont admises à concourir, les entreprises de constructions et Organisations Non-Gouvernementales répondant aux critères du présent CCTP.

Mahagi, le 01/07/2024

Welthungerhilfe/Agro Action Allemande

Avenue Grévilias, n° 126,
Quartier les Volcans
Commune de Goma
Ville de Goma, RDC
Tél. : +243 816
722 541/Coordination

Cellule Vungi n° 10
Quartier Vungi
Ville de Butembo, RDC
Tél. : +243 978143419

Avenue Irumu, n° 7,
Quartier Ngezi
Ville de Bunia, RDC
Tél. +243 999 196 660

Avenue du Remblais,
Quartier Mungote
Derrière la paroisse Saint
BARTHELEMIÉ
Cité de Kitshanga/Bashali
Mokoto
Territoire de Masisi
Tél. :
+243 850399410/Coordination

E-mail :
info.cod.goma@welthungerhilfe.de

Deutsche Welthungerhilfe e.V.
Friedrich-Ebert-Straße 1
D-53173 Bonn
Tel. +49-228-2288-0
Fax +49-228-2288-333
www.welthungerhilfe.de

Alliance 20

towards the eradication of po

Membre de l'Alliance 2015,
Réseau d'ONG internationales



3. Le dossier d'appel d'Offres sera consulté et retiré à n'importe quelle heure dans la plateforme E-tender.
4. Les offres devront être valides pendant une période de 30 jours/1 mois suivant la date limite de dépôt, laquelle est fixé 31/07/2024 Elles doivent être téléchargés dans E-tender.

N.B : L'offre qui ne sera pas soumise dans la plateforme E-tender ne sera pas prise en considération.

5. Une visite des lieux sera organisée du 16, 17 et 18 JUILLET le lieu de départ est prévu au bureau de Welthungerhilfe à Mahagi a partir de 8H30.

Cela si les conditions sécuritaires sont favorables. Si non une autre date peut être proposée pour ces visites. D'où, les prestataires intéressés devront s'informer 24 heures avant si la date n'a pas changé.

NB : Les transports lors de visite des lieux sont à la charge du prestataire.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Origine des fonds

Le Ministère fédérale de la coopération économique et du développement (BMZ) a finance un projet intitulé : amélioration des conditions socio-économiques et renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri. Projet NEXUS. (COD 1172).

2. Désignation des travaux

Ces travaux comprennent la construction de :

a. Lot1 : Prolongement du branchement de la zone de sante de RETHY qui va du mont ABORO jusque dans les villages de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA ; dont les activités sont :

- Installation du chantier ;
- Implantation de la ligne du réseau ;
- Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)
- Creusage des tranches pour la tuyauterie sur une distance de 22km ;
- Fourniture et pose de la tuyauterie ;
- Construction d'un réservoir de 6m³ dans chaque village
- Construction de deux bornes avec deux sorties dans chaque village ;
- Peinture sur l'ensemble des ouvrages (réservoir et borne fontaine) ;
- Encrer le Logo de WHH et Bailleur pour la visibilité (durable) mais aussi la fixation des panneaux de visibilité dans chaque village desservis en eau potable ;
- Faire le repli du chantier et aménagement final dans le respect des normes de l'art.

b. Lot2 : Prolongement du branchement de la zone de sante de LOGO qui va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et NGBUNGBU ; dont les activités sont :

- Installation du chantier ;
- Implantation de la ligne du réseau ;
- Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)
- Creusage des tranches pour la tuyauterie sur une distance de 12km ;
- Fourniture et pose de la tuyauterie ;
- Construction d'un réservoir de 6m³ dans chaque village
- Construction de deux bornes avec deux sorties dans chaque village ;
- Peinture sur l'ensemble des ouvrages (réservoir et borne fontaine) ;
- Encrer le Logo de WHH et Bailleur pour la visibilité (durable) mais aussi la fixation des panneaux de visibilité dans chaque village desservis en eau potable ;
- Faire le repli du chantier et aménagement final dans le respect des normes de l'art.



c. Lot3 : Forage Photovoltaïque avec une distribution sur 3km et mise en place de 6 bornes fontaines

- Etude de prospection géophysique et hydrogéologique
- Installation du chantier, travaux préparatoires et replis de chantier
- Réalisation du forage
- Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)
- Fourniture et installation d'une pompe solaire immergible
- Fourniture et installation de la source d'énergie en système solaire
- Construction du support métallique pour le système solaire et clôture de protection
- Fourniture et installation du système de protection (antifoudre et paratonnerre)
- Construction du support tank plastique de 20m3 en béton armé
- Construction de 6 bornes fontaines
- Distribution de l'eau sur 3km

3. Soumissionnaire admis :

Est admis à soumissionner toute entreprise de travaux publics et ONG ayant son siège dans le territoire national dûment agréée professionnellement, et disposant de compétences véritables en matière de construction d'ouvrages de type comparable à ceux prévus au présent appel d'offre.

Le soumissionnaire joindra à l'offre les documents administratifs ci-après :

- Notification du numéro d'impôt
- Nouveau Registre de Commerce ou les copies notariées des statuts pour les ONG et Asbl ;
- Le numéro d'Identification Nationale ; personnalité **Juridique ou l'autorisation de fonctionnement provisoire F92** pour Les ONG locale et asbl ;
- Agrément du ministère des Travaux Publics & Entité Territoriale pour les sociétés ;
- Attestation fiscale en cours de validité ou récépissé valant accusé de réception de la déclaration et de l'attestation de paiement pour les trois derniers mois ;
- Certificat de visite des lieux signé par la logistique, L'Expert WASH et l'entrepreneur.

Ces documents sont indispensables à la qualification de l'offre et l'absence de l'un d'eux absence est éliminatoire.

4. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée le 16, 17 et 18 JUILLET à partir de 8h30 du bureau de WHH/MAHAGI vers les villages ciblés pour le projet, cette visite sera accompagnée par un Ingénieur de WHH.

Un certificat de visite des lieux sera signé par les représentants des entreprises et la personne de WHH qui a accompagné la visite en présence des tous les entrepreneurs. Ce certificat devra



être inclus dans le dossier de soumission de l'entrepreneur. L'entrepreneur en présentant son offre est censé connaître le site et les conditions de fournitures locales.

Les frais liés aux différents mouvements et préparation de l'offre de l'entrepreneur sont à sa charge ; Welthungerhilfe ne peut être Tenue responsable des frais engagés par de l'entrepreneur, même si son offre n'est pas retenue.

5. Composition de l'offre :

L'offre doit obligatoirement comprendre les pièces et les documents suivants :

- a) La lettre de soumission datée et signée,
- b) Le dossier « PROJET » qui sera remis au maître d'œuvre et comprendra :
 1. Des documents écrits, dont :
 - 1) Le planning définitif des travaux de construction et de la mission,
 - 2) Un bordereau des prix unitaires daté et signé,
 - 3) Un détail quantitatif-estimatif daté et signé.
 - 4) Formulaire de déclaration de fournisseur de Welthungerhilfe
- c) Les documents présentant les références des personnes qui seront engagées sur le chantier (chef de chantier, supervision, etc.),
- d) Les documents présentant les références de l'entreprise ou ONG en matière de travaux comparables et éventuellement celles des personnes qui dirigeront les travaux.
- e) Une note descriptive de la mise en œuvre (moyens disponibles), de l'organisation et du planning des travaux et des services qui lui sont liés (ces pièces datées et signées),
- f) La référence des ressources humaines compétentes ayant beaucoup d'expérience et maîtrisant les normes hydrauliques en moindre détails
- g) Références vérifiables de bonne exécution des travaux similaires avec d'autres ONGI ou bailleurs des fonds

6. Prix de l'offre :

Le marché couvrira l'ensemble des travaux, sur la base d'un bordereau des prix et du devis estimatif chiffré présenté par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires en chiffres et en lettres et les totaux de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et au devis quantitatif-estimatif.

Les prix unitaires et les totaux établis en dollars, ne sont pas révisables. Le marché étant exempté d'impôts et taxes, les prix n'incluent pas l'ICA (Impôt sur le Chiffre d'Affaires).

7. Durée de validité de l'offre :

Les offres restent valides et les soumissionnaires se conforment à leur offre pendant la durée de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.



8. Lieu et Date limite de la remise de l'offre

Les offres seront postées sur E- tender.

Aucune offre ne sera acceptée par WHH, si celle-ci n'a pas été postée sur la plateforme E-Tender (voir procédure d'enregistrement en annexe du mail).

Notez que, dépasser l'heure et la date limite de soumission tel qu'affiché dans la plateforme, aucune offre n'accepte d'être joint.

9. Examen des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la WELTHUNGERHILFE vérifie que chaque offre a été dûment signée et que l'offre est conforme pour l'essentiel aux exigences administratives fixées par le CCTP (points 3 du présent chapitre).

Ce n'est qu'à partir du moment où elle est déclarée conforme en termes administratifs que l'offre peut être examinée dans sa configuration technique et financière.

10. Critères de sélection

Pour cette offre, les critères techniques de sélection suivants seront examinés :

- La présentation du dossier PROJET et le planning des travaux et certificat de visite ;
- Compétence des responsables et chefs de chantier (BAC+5 en Génie Civile ou Hydraulique) avec des solides compétences en construction des ouvrages similaire,
- Expérience comparable de l'entreprise, (expérience en matière de ouvrages hydraulique uniquement). Le document a présenté sera la réception définitive de l'ouvrage ou le certificat de fin des travaux.
- Pertinence de la méthodologie et planning des travaux sur chantier et la mise en œuvre,
- Cohérence entre les prix unitaires et les prix totaux des offres (Correspondance des prix du soumission au prévision budgétaire- si après vérification, l'écart entre les prix dépasse 2%, l'offre est rejetée).

11. Attribution du marché :

Les offres évaluées et comparées sont ensuite classées par : proposition financière 40% + proposition technique 60% = note 100%. Sous réserve des dispositions de la clause 14 du présent chapitre, la WELTHUNGERHILFE attribue le marché au soumissionnaire dont elle estime l'offre conforme pour l'essentiel aux documents d'appel d'offres, à condition que l'on ait déterminé que le soumissionnaire répond aux conditions administratives stipulées au présent chapitre (points 3 et 5).

12. Droit de la WELTHUNGERHILFE d'accepter ou de rejeter l'une quelconque des offres ou l'ensemble des offres :



La WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres avant l'attribution du marché, sans recours de responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires concernés, et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

13. Notification de l'attribution du marché :

Avant que n'expire le délai de validité des offres, la WELTHUNGERHILFE notifiera par porteur spécial au soumissionnaire retenu qu'il est déclaré adjudicataire provisoire.

Cette lettre d'acceptation indiquera le montant que la WELTHUNGERHILFE paiera à l'entrepreneur au titre de l'exécution et l'achèvement des travaux, ainsi que les modalités de ces paiements. Après réception de cette lettre d'acceptation, l'attributaire doit répondre à WELTHUNGERHILFE dans les deux jours, qu'il y est favorable.

Dès lors il est procédé :

- à la signature du contrat
- à l'information des autres soumissionnaires que leur offre n'a pas été retenue.

Si le soumissionnaire ne répond pas favorablement à la lettre d'acceptation dans les délais indiqués, la WELTHUNGERHILFE procède à l'annulation de l'attribution, par notification par porteur spécial.

Le soumissionnaire classé deuxième est alors informé de l'attribution du marché, selon la procédure indiquée qui vient d'être décrite et selon la même réserve de garantie.

14. Signature du marché :

La WELTHUNGERHILFE envoie à l'attributaire du marché, le contrat correspondant dès lors que la lettre d'acceptation est reçue. L'attributaire doit signer dans le jour qui suit la réception.

15. Modalités de paiement du marché :

Pour WHH, le paiement du marché est effectué par tranches successives d'avance, de la manière suivante :

- **La première tranche de 30% du contrat sera accordée au prestataire dès la signature du contrat.**
- **La deuxième tranche de 30% sera décaissée après exécution de 60% des travaux, avec présentation d'un rapport d'avancement des travaux qui sera validé par le superviseur de travaux de WHH ou un procès-verbal signé de réunion de chantier qui atteste de l'effectivité des travaux au niveau de la livraison et de la consommation des matériaux sur le chantier ;**
- **La troisième tranche de 30% sera décaissée à l'achèvement des travaux décrits dans cet appel d'offre avec présentation du PV de réception provisoire et un rapport d'avancement qui sera validé par le superviseur des travaux de WHH ;**



✓ **LOT3 : Construction d'un Forage Photovoltaïque avec une distribution sur 3km et mise en place de 6 bornes fontaines**

Dans la zone de sante de RETHY dans le territoire de DJUGU et dans la zone de santé de LOGO, Territoire de MAHAGI, en Province de l'ITURI.

Article 2 : Responsabilités

Le Bailleur de fonds est BMZ

La Welthungerhilfe est le maitre d'ouvrage délégué.

Article 3 : Nature du marché

Le marché est exécuté par une ou deux entreprises ou ONG.

L'entreprise constitue un marché à bordereau de prix fixes. Le montant de l'offre sera obligatoirement calculé sur base des quantités du bordereau annexé au présent cahier spécial des charges.

L'entrepreneur est censé comprendre parfaitement les indications des plans et les spécifications du cahier spécial des charges.

Après le dépôt des offres, aucune réclamation du chef d'erreur ne sera prise en compte.

Le fait de remettre l'offre implique que l'entrepreneur a reconnu que les travaux sont parfaitement exécutables.

Article 4 : Documents de l'entreprise

Le dossier « PROJET » après approbation du Maitre d'œuvre sera remis à l'entrepreneur adjudicataire. Il lui appartient de contrôler avant le début des travaux, la parfaite concordance des documents reçus avec la réalité du terrain. L'entrepreneur est tenu de communiquer à ses sous-traitants éventuels les documents indispensables à la bonne exécution des travaux qu'il leur a confiés. Tous les documents nécessaires concernant les détails d'exécution des travaux et n'apparaissant pas au dossier joint au cahier des charges doivent être fournis par l'entrepreneur et soumis à l'approbation de Welthungerhilfe, avant toute exécution.

Article 5 : Modifications

WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'apporter les modifications, additions ou suppressions aux opérations prévues aux documents de l'entreprise. Ces modifications doivent faire l'objet d'accords écrits et signés par l'entrepreneur et la Welthungerhilfe, pour les décomptes en plus ou moins qui en résultent.

Article 6 : Responsabilité de l'Entreprise

L'entrepreneur sera responsable vis-à-vis du Maître d'œuvre de tous les travaux qui incomberont, tant ceux qu'il exécute lui-même que ceux qu'il fait exécuter par des sous-traitants. En conséquence, jusqu'à la réception provisoire, l'Entrepreneur veillera à la parfaite conservation de toutes les opérations.

L'Entrepreneur est également responsable pour les opérations qui concernent toutes dégradations résultant de vols ou intempéries et ce jusqu'à la réception provisoire. La responsabilité est fixée à un mois jusqu'à la réception définitive.

Article 7 : Correspondance



Toute correspondance (décomptes, factures, relevés de compte, etc...) sera adressée obligatoirement par l'Entrepreneur à Welthungerhilfe.

Article 8 : Délai d'exécution – Ordre d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est fixé par l'Entrepreneur dans sa **soumission en jours ouvrables**. Le délai d'exécution commence après les travaux de lancement des chantiers.

Article 9 : Retenues pour retard

Par le dépôt de son offre, l'entrepreneur s'engage à respecter le délai renseigné dans son offre. Si son ouvrage ou partie d'ouvrage n'est pas terminé dans les délais, WELTHUNGERHILFE le signifiera par écrit à l'entrepreneur sans qu'il ait besoin de toute autre mise en demeure. Les retenues pour retard sont appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard. Elles sont calculées par la formule ci-dessous :

$$R = a. M. n$$

Où R : est le montant des retenues à appliquer pour un retard de "n" jours.

M : est le montant de la soumission

n : est le nombre de jours ouvrables de retard

a : est égal à 1% ou 2% selon le panel

Les retenues sont opérées d'office sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Article 10 : Sous-traitants

Les sous-traitants ne sont liés juridiquement qu'envers l'entrepreneur et n'ont de rapport qu'avec lui.

Article 11 : Journal des travaux

L'entrepreneur doit tenir un journal qui consigne les approvisionnements de matériaux, des métrés et quantités des travaux exécutés, le nombre d'ouvriers occupés avec les jours de travail, toutes les modifications aux plans. Ce journal doit rester en permanence sur le chantier à la disposition de Welthungerhilfe et du représentant du bailleur de fonds.

Article 12 : Exécution des travaux

L'Entrepreneur doit en permanence se trouver sur le chantier pendant l'exécution des travaux qui lui sont confiés ou se faire représenter par un délégué agréé par Welthungerhilfe. WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'écarter du chantier tout délégué ou représentant de l'Entrepreneur jugé indésirable et cela sans avoir à donner de justification quelconque. Les opérations doivent être exécutées conformément aux prescriptions des documents de l'entreprise. Les matériaux à utiliser sont ceux prévus aux documents officiels.

Article 13 : Matériel sur chantier

L'Entrepreneur devra disposer sur le chantier le matériel nécessaire pour l'exécution complète et parfaite des opérations. Il évitera les encombrements du chantier. Il veillera également à ne pas gêner la circulation.

Article 14 : Vérification



Tous matériaux dans les travaux pourront être examinés par WELTHUNGERHILFE ou le responsable du suivi désigné par WELTHUNGERHILFE avant sa mise en œuvre et refusés si des défauts apparaissent ou s'ils ne correspondent pas aux spécifications des prescriptions techniques.

Article 15 : Travaux et matériaux non recevables

Les travaux qui ne sont pas exécutés conformément aux clauses et conditions des documents de l'entreprise seront, sur ordre du Maître d'œuvre démolis et reconstruits aux frais de l'entrepreneur.

A défaut pour l'Entrepreneur d'y satisfaire dans le délai imposé par la Welthungerhilfe, la carence sera constatée en présence de l'entrepreneur.

Article 16 : Décès ou faillite de l'Entrepreneur

En cas de décès ou faillite de l'entrepreneur au cours des travaux, le contrat est résilié de plein droit. Un état des opérations concernées sera dressé contradictoirement par WELTHUNGERHILFE et un représentant soit des héritiers de l'entrepreneur défunt, soit du curateur faillite et ce dans un délai de 15 jours au plus tard à dater du décès ou de la proclamation de la faillite.

En cas de faillite, WELTHUNGERHILFE se réserve le droit de mettre en charge de la masse créancière, tous les suppléments de dépenses nécessaires à l'achèvement des ouvrages tels que prévus aux documents de l'entreprise.

En cas de décès de l'Entrepreneur, WELTHUNGERHILFE se réserve le droit soit de confier la continuation des travaux à un ayant droit du défunt s'engageant solidairement soit de faire appel à un Entrepreneur de son choix.

Article 17 : Cas de force majeure

En cas de force majeure comme les intempéries, la recrudescence de la guerre, l'entrepreneur doit notifier à Welthungerhilfe dans les 5 jours afin de ne pas être victime d'éventuelles pénalités de retard

Tous les épidémies pandémies incluant le coronavirus sont considérés comme cas de Force majeure, un cas de force majeure inclus toutes événements graves, imprévisibles et irrésistibles qui se produisant en RDC empêchant les parties d'exécuter leurs obligations respectives. WHH ou le prestataire notifiera immédiatement par écrit l'autre partie du cas de force majeure en question.

Article 18 : Publicité

L'Entrepreneur devra mentionner expressément le soutien financier du bailleur de fonds dans tous les documents diffusés ou publiés ainsi que durant les événements organisés dans le cadre du projet.

De même, l'Entrepreneur s'engage à afficher visiblement sur le chantier l'objet du projet, accompagné des logos de WELTHUNGERHILFE. Les frais afférents à la publicité sont compris dans les prix unitaires du marché.

Article 19 : Révision de prix

Le marché est ferme et non révisable.

Article 20 : Travaux supplémentaires



SK

En cas de travaux supplémentaires, les prix applicables sont les prix unitaires de la soumission, et les suppléments seront supportés par l'entrepreneur, qui a fait son devis en fonction des travaux à réaliser.

Article 21 : Réception des travaux

Lorsque les travaux sont achevés, l'entrepreneur les notifie par écrit à Welthungerhilfe, lequel procède dans les 10 jours au contrôle des ouvrages.

Si les travaux sont jugés recevables, WELTHUNGERHILFE rédige le procès-verbal de réception provisoire qu'il signe contradictoirement avec l'entrepreneur toutes reprenant les observations et réserves qui devront être corrigées pour la réception définitive.

Dans le cas contraire, il signifie, par écrit à l'entrepreneur les constatations qui montrent le refus de réception et fixe un délai pour la mise des ouvrages en état de réception provisoire.

Article 22 : Replis du chantier

L'Entrepreneur procédera à un repli complet du chantier en prenant le soin d'enlever tout gravats et laissant le chantier en état de propreté impeccable.

Article 23 : Réception définitive

Elle intervient NONA

NTE (90) jours après la réception provisoire par un contrôle des ouvrages sous la procédure d'office de Welthungerhilfe et du représentant du bailleur.

Pendant cette période de garantie, l'Entrepreneur continue d'assumer toutes ses responsabilités même pour les vices apparents non signalés à la réception provisoire. Si les travaux sont jugés recevables, WELTHUNGERHILFE dresse et fait signer contradictoirement avec l'Entrepreneur, et le représentant du bailleur de fonds le procès-verbal de réception définitive.

Article 24 : Réclamation de l'Entrepreneur

Toute réclamation de l'Entrepreneur pour un fait qu'il croit pouvoir imputer à Welthungerhilfe doit être introduite par écrit endéans les 6 jours après la date à laquelle le fait s'est passé. L'entrepreneur précisera avec clarté le fait et son influence sur l'avancement et/ou le coût des travaux. Toute réclamation qui se réfère à des ordres verbaux reçus ne sera pas prise en considération.

Article 25 : Conditions d'appels d'offres

L'enregistrement sur la plateforme e-tender

Chaque soumissionnaire doit d'abord s'inscrire en tant que fournisseur dans le portail e-tender pour pouvoir participer à cet appel d'offres. Une fois inscrit, le fournisseur peut télécharger tous les documents et répondre à toutes les questions qui se trouvent dans le portail e-tender.

Les soumissions doivent préciser tous les détails, selon le texte d'appel d'offres, le cas échéant le format de l'annexe II peut être utilisé, signé et tamponné comme formulaire d'offre. Les soumissionnaires sont vivement conseillés de fournir les références récentes (de moins de 2



ans) dans des marchés similaires. Les fournisseurs qui ne recevront pas de rétroaction écrite avant juin 2021 devront considérer que leur offre n'a pas abouti.

Welthungerhilfe (ex- Agro Action Allemande)

N° Réf : LOG MAH BN01-07-2024_COD1172-22

En cas de questions sur le dépôt des dossiers sur e-tender, veuillez contacter Mr Jacques Bizimungu à l'adresse e-mail : JEANJACQUES.KALENDA@welthungerhilfe.de et au numéro +243 998 497 436/ +243 820 025 325. Juste pour les clarifications concernant l'utilisation du portail E tender dont le lien est : <https://eu.eusupply.com/login.asp?B=Welthungerhilfe>

Toutes les questions en rapport avec l'offre ne seront seulement répondues qu'à travers le portail E tender dans sa partie **Messagerie** ou **Forum Questions – Réponses**.

N.B : L'offre est valable sans signature originale et seule la personne ou entreprise invitée après sélection des candidatures et signature d'un contrat pourra nous livrer les articles.

Fait à Mahagi, le 01 juillet 2024
Welthungerhilfe (ex AAA)

Serges KATSUMBANO

Chef de Projets



DEUXIEME PARTIE

Cahier des Charges pour le Prolongement d'un réseau d'adduction d'eau potable dans deux zones de sante, le premier branchement long de 22 km va du mont ABORO jusque dans les villages de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA alors que le deuxième branchement long de 12 km va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et NGBUNGBU et FORAGE PHOTOVOLTAIQUE DANS LE VILLAGE DE GBIR.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Chapitre I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux faisant l'objet des présents cahiers de prescriptions techniques portent sur le **Prolongement d'un réseau d'adduction d'eau potable dans deux zones de sante, le premier branchement long de 22 km va du mont ABORO jusque dans les villages de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA alors que le deuxième branchement long de 12 km va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et NGBUNGBU et FORAGE PHOTOVOLTAIQUE DANS LE VILLAGE DE GBIR.**

Article 2 : INFORMATIONS PARTICULIERES

Avant la signature du contrat, l'entreprise ou l'ONG devra s'assurer, à ses frais de procéder aux visites des lieux selon le calendrier qui disponible dans l'appel d'offre, de la nature et du volume des travaux décrits dans ce cahier des prescriptions techniques et la nature des actions ainsi que les quantités estimées correspondantes à chaque prix unitaire. Les dates de début et de la fin de chaque action élémentaire.

La réception des travaux sera prononcée à la fin de la période contractuelle, dans la mesure où les travaux seront, effectivement terminés.

Article 3 : PROGRAMME DES TRAVAUX

Dans le délai de 7 jours à partir de la réception de la notification de l'approbation du marché, l'Entreprise ou l'ONG devra soumettre à WHH son programme définitif des travaux en vue de son approbation.

Ce programme devra comprendre les pièces suivantes :

- Une note sur l'installation générale du chantier ;
- Un planning détaillé des travaux et du personnel ;
- Un état détaillé des matériels devant être utilisés sur le chantier.

Article 4 : CAHIER DE CHANTIER

L'Entreprise ou l'ONG pourra tenir à la disposition de WHH, outre les fiches techniques et les plans d'exécution, un cahier de chantier destiné à recevoir toutes les observations et remarques de WHH. Dans ce cahier de chantier (Fiche des attachements), l'entreprise devra inscrire, au jour le jour, tous les renseignements permettant de suivre l'avancement des travaux ; les



rubriques à remplir seront déterminées par la WHH. Un cahier triplicata est nécessaire. L'original sera retiré par l'Ingénieur de WHH (après visa), le double laissé à l'Entreprise ou l'ONG et la souche restant en permanence sur le chantier

Article 5 : INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER

Les prestations et charges relatives à l'installation et repli du chantier incombent à l'Entreprise ou l'ONG. L'installation et le repli du chantier seront faits dans le respect de normes environnementales.

Article 6 : PRESCRIPTION RELATIVES A LA SIGNALISATION

En plus des dispositions rappelées dans les conditions générales de WHH, l'Entreprise ou l'ONG devra se conformer entièrement aux ordres de WHH en matière de signalisation de chantier.

Article 7 : FOURNITURE DE MATERIAUX

La fourniture de tous les matériaux destinés directement à l'exécution des travaux incombe entièrement à l'Entreprise ou l'ONG qui devra effectuer tous les approvisionnements et stockages nécessaires à la bonne marche des travaux. Il ne pourra ni dégager sa responsabilité du fait d'un défaut d'approvisionnement ou de rupture de stock, ni invoquer une défaillance des fournisseurs dont il a le libre choix. Dans le cas où le l'Ingénieur de WHH refuserait l'utilisation de tout ou partie de la fourniture en cours de livraison ou déjà emmagasinée, les lots correspondants devront être immédiatement retirés à la charge de l'Organisation.

Stockage : les matériaux sensibles comme le ciment et les planches approvisionnés sur chantier sont stockés dans des endroits à l'abri de l'humidité et du soleil, et dans un milieu sécuriser 24H/24H

Chapitre II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

0. QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempts de tous les défauts capables de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité des ouvrages.

Avant de les mettre en œuvre, l'entreprise fournira à l'agrément de l'Ingénieur de WHH, un échantillon des matériaux qu'il se propose de mettre en œuvre. Les matériaux réellement employés sur le chantier doivent être de même qualité et composition que les échantillons retenus et ces derniers ne peuvent être utiliser qu'après autorisation de l'ingénieur de WHH.

1. INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise/ONG prend à sa charge toute démarche et frais pour l'aménagement avant les travaux d'une baraque constituant le bureau de chantier. L'Entreprise aura à sa charge la réalisation des installations des chantiers et leur entretien en cours d'exécution (accès, aires de stockage des matériaux et matériels, magasins, réserves d'eau etc....). Seront également supportés par l'entreprise, les travaux de remise en état des plates formes et terrains dont les dégradations seraient imputées au trafic du chantier et l'évacuation des débris vers la décharge publique.



Protection du chantier

L'entreprise/ONG doit prévoir et rendre effective toutes les mesures de sécurité suivant les normes édictées par la protection du travail et cela durant toute la durée des travaux.

- **Fin des travaux**

Les travaux ne sont considérés comme achevés complètement qu'après le nettoyage du chantier et après que les ouvrages aient été mis en état d'être utilisés par leur destinataire. Les locaux qui ont servi au chantier sont mis en parfait état de propreté.

2. FOUILLE DES TRANCHES

Les travaux préparatoires et terrassement général sont réalisés par l'entrepreneur. Les fouilles seront exécutées manuellement suivant les possibilités et précautions d'exécution qui s'imposent.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES SUR LES BETONS, MACONNERIES ET MORTIERS

1) Les agrégats et liants

➤ Ciment

Le ciment à utiliser est du type SIMBA de 50 Kg/sac

Toutes les précautions seront prises par l'entreprise/ONG pour s'assurer que les sacs de ciment ne contiennent pas du ciment reconditionné.

Le transport et le stockage des sacs devront être tels qu'ils ne soient ni endommagés, ni déchirés, ni mouillés.

Le sac de ciment ne doit pas avoir pas même 1% de son poids total qui est déjà en état solide.

➤ Eau

Elle doit être propre et non agressive.

➤ Sable

Le sable devra être propre et exempt d'impuretés, à défaut il sera lavé et tamisé.

➤ Gravier

Le gravier devra être propre et exempt d'impuretés, à défaut il sera lavé et tamisé.

Dans le cas des bétons non armés, la dimension maximum des agrégats ne devra pas excéder 80 mm. Dans le cas des bétons armés, elle sera ramenée à 25 mm.

➤ Armatures

Ce sont des aciers à haute adhérence naturellement durs, à limite d'élasticité minimum garantie de 400 MPa. Tout soudage est interdit.

Le cintrage devra toujours être effectué à froid selon des rayons de cintrage qui ne doivent pas être trop réduits.

La distance des armatures du coffrage sera de 2,5 cm minimum (3 cm pour toute partie en contact avec le sol). Les armatures devront être mises dans un coffrage parfaitement propre.

➤ Les bois

Pour les coffrages des ouvrages en béton armée l'utilisation des planches dont l'épaisseur est supérieure à 2cm est obligatoire pour éviter la déformation du coffrage en cours de coulage du béton.



Les bois pour la charpente doivent être de qualité supérieure avec les madriers qui respectent les dimensions de 5cm d'épaisseur et 15cm de largeur et les chevrons doivent être de dimension de 5cm de largeur et 5cm d'épaisseur.

Pour la construction de la superstructure de la latrine les planches de bonne qualité sont recommandées

➤ Coffrages et parements

Les coffrages seront exécutés avec des planches dont l'épaisseur ne sera pas inférieure à 2 cm. Les coffrages doivent être stables et étanches pour protéger le béton de notre ouvrage de la perte en laitance lors du coulage.

Après décoffrage, les parements doivent être exempts de défauts. Tout ragréage à faire doit être agréé par l'ingénieur.

2) Types et dosages des bétons par m3

TYPE	DESIGNATION	CIMENT	SABLE	GRAVIER	CAILLOUX	BLOCS
Classe granulaire			0/5	5/25	25/100	100/250
A	Béton de propreté	150 Kg	400 litres	800 litres		
B	Béton ordinaire	300 Kg	400 litres	800 litres		
C	Béton cyclopéen 350 Kg	175 Kg	300 litres	200 litres		600 litres
D	Béton armé	400 Kg	400 litres	800 litres		
E	Mortier pour enduit	400 Kg	1200 litres			
F	Mortier pour maçonnerie	250kg	1200 litres			

QUANTIFICATION DES MATERIAUX POUR UN SAC DE CIMENT DE 50KG SELON DIFFERENT DOSAGE

TYPE	DESIGNATION	CIMENT	SABLE	GRAVIER	CAILLOUX	BLOCS
Classe granulaire			0/5	5/25	25/100	100/250
A	Béton de propreté	1 sac	6 b			
B	Béton ordinaire	1 sac	1 b	2,5 b		
C	Béton cyclopéen 350 Kg	1 sac	1,5 b	1 b		2 b
D	Béton armé	1 sac	1 b	2 b		
E	Mortier pour enduit	1 sac	2 b			
F	Mortier pour maçonnerie	1sac	3 b			

Une brouette type correspond à 60 litres

3. MATERIAUX DE PLOMBERIE

La tuyauterie qui sera utilisée est le MDP avec une ligne bleue, pour le reste des matériaux l'approbation des matériaux par l'ingénieur de WHH superviseur de ces travaux est impérative avant toute utilisation sur le terrain.

4. BETON

4.1 Béton simple

Le béton de propreté sera fait en béton simple dosé à 150 Kg de ciment par m3.

Ce béton sera réalisé au rang du sol dans les semelles isolées des colonnes sur 5 cm d'épaisseur pour éliminer le sable du terrain naturel

4.2 Béton armé



Les éléments en béton armés sont les semelles, les colonnes, les poutres et la dalle. les colonnes et poutres seront ferrillées avec les barres de 12mm de diamètre comme armature longitudinale et le barre de 6mm de diamètre comme barre transversales (étriers) avec un espacement de 15cm. L'enrobage minimum à respecter est de 2,5 cm.

5. ENDUIT/CREPISSAGE

Les enduits, dosés à 400 kg de ciment par m3 seront exécutés en deux passes : après un premier gobetage, une seconde passe sera exécutée par dressage. L'ensemble aura une épaisseur de 2cm.

Les enduits seront exécutés avec le plus grand soin, surtout au droit des arrêtes de maçonnerie et de béton. Le crépissage sera fait au chiffon d'une façon soigné.

6. PEINTURE et VISIBILITE

La peinture du bailleur sera appliquée à trois couches sur l'ouvrage, cette peinture doit être appliquée avec le plus grand soins en respectant les normes de l'art.

Les visibilitées seront encrées dans la couche du crépissage.

Généralités

Les peintures à employer seront d'une bonne marque et de toute première qualité, elles doivent être en huile. De différentes couleurs qui constituent le logo du bailleur et celui de WHH.

Qualités des peintures

L'attributaire doit joindre à sa disposition une notice indiquant la marque, la qualité et le mode d'emploi des produits proposés.

Si les produits sont acceptés, il ne sera plus question d'employer d'autres produits sur le chantier. Les produits employés sont livrés sur chantier dans leurs emballages d'origine et fermés. Aucun produit d'une autre marque, diluant ou autre, ne peut être stocké sur le chantier. Des prélèvements et analyses peuvent être prescrits, à la charge de l'organisation, vérifier la qualité des matériaux employés.

Mise en œuvre des produits

L'attributaire doit fournir l'ensemble de la mise en œuvre de la peinture à exécuter conformément aux règles en vigueur et aux prescriptions des fabricants des produits, sans pouvoir à ces points de vue considérer comme limitatives pour ces fournitures et leur mise en œuvre, les indications contenues dans le présent document et notamment sur la superposition des matériaux d'origine et/ou de qualités différentes.

Travaux préparatoires

Fourniture et livraison à pied d'œuvre des matériaux et produits nécessaires à l'exécution de cette prestation :

- Nettoyage des tâches au fur et à mesure des travaux.

Teinture et ton

Pour le choix de la nuance, l'entreprise présentera la carte de ses teintes courantes. Il échantillonne les teintes cassées jusqu'à la complète satisfaction de l'Ingénieur de WHH.



La mise au point de la nuance se fait exclusivement par le mélange des peintures préparées de même marque et déclarées miscibles par le fabricant ou par l'addition de pigments broyés en pâte portant la marque du fabricant de la peinture et déclarés par lui miscibles à cette peinture. L'addition de tout autre pigment ou colorant est interdite.

Garantie

L'Entreprise est tenue de décaper et de refaire à ses frais tout ouvrage ou partie de l'ouvrage qui présenterait dans un délai de deux (2) mois prenant cours à l'achèvement effectif des travaux de peinture l'un des défauts suivants : cloque, écaillage ou Pélage, fissuration jusqu'au support, altération prononcée de la teinte.

Il en est de même pour les peintures qui présentent avant la fin du troisième mois de leur mise en œuvre, un degré appréciable de farinage.

7. NETTOYAGE DU CHANTIER

A la fin des travaux, l'entreprise est tenue de faire disparaître toutes les tâches de peinture ou de vernis, sols, et l'ensemble du chantier, tout matériel qu'il a utilisé.

Chapitre III : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

A. Protection de l'environnement

L'entreprise est tenue de respecter les dispositions législatives et réglementaires environnementales en vigueur et les dispositions contractuelles du présent marché des travaux. Il assure pleinement et entièrement ses responsabilités quant au choix des actions à entreprendre.

Les sites d'emprise provisoire du chantier (installations de chantier, zone de dépôt, ct) feront l'objet de constat avant et après les travaux.

Ces sites seront nettoyés ou aménagés avant la réception des travaux.

L'entreprise assure le contrôle des pollutions et nuisances engendrées par les travaux. Il contrôle les risques sanitaires dus aux travaux pour son personnel, le personnel administratif, la population riveraine.

B. Identification et protection des zones sensibles

L'entreprise doit identifier et faire respecter par son personnel dès l'ouverture du chantier, les zones environnementales sensibles, à savoir :

- Zones habitées, champs, plantation, vergers, etc.... ;
- Lieux de culte, cimetières et tombes ;
- Points d'eau et cours d'eau ;
- Espaces naturels classés ;
- Équipements collectifs et zones habitées ;

C. Protection de la qualité des eaux

L'entreprise doit veiller à la protection des nappes souterraines d'eaux en contrôlant la profondeur du creusage de la fosse et la distance de la latrines par rapport aux points d'eau.

Il prendra toutes les dispositions pour la protection du personnel et de l'environnement.

D. Protection des ressources humaines



L'entreprise doit maximiser l'emploi sur chantier de la main d'œuvre locale. Les mesures de sécurité et de santé seront prises par l'entreprise pour la protection de la main d'œuvre non qualifiée recrutée temporairement. L'entreprise prendra toutes les dispositions pour le règlement des conflits sociaux sur le chantier ou avec les populations riveraines de l'école. L'entreprise doit assurer le paiement régulier de la main d'œuvre. L'entreprise doit prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer l'impact environnemental des travaux exécutés.

E. Sensibilisation contre la COVID-19

L'entreprise doit sensibiliser tous les employés du chantier, permanents ou temporaires sur les mesures sanitaires contre la transmission de la COVID-19, la prévention du paludisme, du péril fécal et autres maladies d'origine hydrique.

Annexes :

- I. Préqualification des soumissionnaires**
- II. Devis détaillé des ouvrages**
- III. La lettre de soumission**
- IV. Certificat de visites des Lieux**
- V. Plans des Ouvrages de référence**



ANNEXE I : Formulaire de déclaration des fournisseurs de Welthungerhilfe

Remarque : ce formulaire de déclaration des fournisseurs, qui inclut votre certification par signature, fait partie de la procédure de qualification de nos fournisseurs et prestataires de services. Ne pas remplir ce formulaire dans son intégralité vous expose à une disqualification de l'appel d'offres.

1. Informations sur le fournisseur

En signant la certification à la fin de ce formulaire de déclaration des fournisseurs, vous confirmez que toutes les informations des parties 1.1 et 1.2 ci-dessous sont exactes et complètes.

1.1 Informations relatives à votre entreprise

Veuillez fournir les informations suivantes relatives à votre entreprise et joindre une copie du document d'enregistrement légal de votre entreprise.

Nom de l'entreprise	
Forme juridique Si le fournisseur n'est pas une société enregistrée, écrivez « non enregistrer ».	
Année de création	
Pays d'établissement	
Numéro de TVA ou d'enregistrement	
Coordonnées bancaires Indiquez le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, l'IBAN, le code SWIFT et la devise utilisée.	
Adresse physique, adresse email et site Web	
Contact du service marketing et du service commercial	
Services proposés par l'entreprise (portefeuille de l'entreprise)	
Autres informations	

1.2 Informations sur les cadres de la direction

Welthungerhilfe applique des normes morales élevées relatives à la conduite de ses employés, partenaires, fournisseurs et autres prestataires de services. Comme indiqué dans



la partie 2.3 ci-dessous, une de ces normes concerne la condamnation du terrorisme et l'engagement qu'aucun fonds ou ressource ne sera utilisé pour soutenir les terroristes ou les activités terroristes d'aucune façon. Cette norme fait partie intégrante du fonctionnement de Welthungerhilfe. Nos bailleurs institutionnels et nos banques exigent également que nous contrôlions régulièrement nos fournisseurs et prestataires de services sur les listes de terroristes suspects connus.

Nous sommes donc tenus de recueillir certaines informations pertinentes relatives aux cadres de la direction pour chaque fournisseur. Nous demandons notamment des informations relatives à vos 4 principaux responsables (par exemple, les membres du comité exécutif, les cadres de la direction ou les chef·e·s de service). En général, il s'agit des personnes figurant sur le justificatif d'enregistrement de votre entreprise. Si votre entreprise compte moins de 4 cadres, veuillez fournir leurs informations et nous en informer lors de la soumission du formulaire.

Les données recueillies ci-dessous seront utilisées uniquement à des fins de contrôle sur les listes de sanctions internationales librement accessibles et publiées sur Internet. Ces données seront protégées conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Si vous avez des questions concernant cette exigence ou sur la façon dont vos données seront traitées ou stockées, veuillez contacter votre interlocuteur·trice à Welthungerhilfe ou envoyer un e-mail à screening@welthungerhilfe.de.

Cadre de la direction n°1			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°2			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de			
Sexe (facultatif)			



Date de naissance	Date :	Mois:	Année :
Cadre de la direction n°3			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°4			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :



2. Déclaration de politique de Welthungerhilfe

2.1 Welthungerhilfe soutient les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative de politiques stratégiques pour les organisations qui s'engagent à aligner leurs activités et leurs stratégies sur 10 principes universellement admis dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Droits de l'Homme

- Principe 1 : les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement admis ; et
- Principe 2 : garantir qu'elles ne participent pas à des violations des droits de l'homme.

Droits du travail

- Principe 3 : les entreprises soutiennent le droit d'association et travaillent efficacement en faveur du droit à la négociation collective ;
- Principe 4 : élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 : abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : élimination de toute discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

Environnement

- Principe 7 : les entreprises doivent soutenir une approche préventive face aux défis environnementaux ;
- Principe 8 : les entreprises prennent des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 : les entreprises favorisent le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, dont l'extorsion et la corruption.

De plus amples informations sur le Pacte mondial des Nations Unies sont disponibles (dans une grande variété de langues) sur <https://www.unglobalcompact.org>



terrorisme ou au blanchiment d'argent. Conformément aux directives du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne, Welthungerhilfe est fermement attachée à la lutte internationale contre le terrorisme et, en particulier, contre le financement du terrorisme. En vertu de ce principe, Welthungerhilfe compare ses fournisseurs et leurs décideurs aux listes de terroristes connus et suspectés afin de s'assurer qu'aucun de ses fonds ou de ceux de ses donateurs n'est utilisé, directement ou indirectement, pour soutenir des individus ou des entités associés au terrorisme ou au blanchiment d'argent. En soumettant une offre, les fournisseurs et les prestataires de services acceptent par conséquent ce processus de contrôle, y compris l'obligation de fournir les informations requises pour effectuer ce contrôle (voir les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus).

3. Déclaration des fournisseurs

Nous, _____ (nom de l'entreprise) affirmons par la présente que

- a) Toutes les informations présentées dans les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus sont correctes et complètes ;
- b) Nous ne faisons pas l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire, et n'avons pas cessé nos activités commerciales et ne sommes pas dans une situation équivalente en vertu de procédures conformes aux dispositions légales nationales,
- c) Nous ne faisons pas l'objet de sanctions suite à un jugement pénal contraignant pour des raisons remettant en cause notre fiabilité professionnelle,
- d) Nous nous acquittons de notre obligation de payer les cotisations d'assurance sociale, les impôts et autres prélèvements conformément aux dispositions légales de la juridiction dans laquelle se trouve notre bureau. De la juridiction du destinataire et de la juridiction où le contrat est exécuté ; nous assurons que nous respecterons la législation applicable et les normes communes en matière de salaires, de législation sociale, de sécurité et de santé au travail ;
- e) Nous ne faisons pas l'objet d'une peine juridiquement contraignante pour cause de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, ou tout autre acte enfreignant les intérêts financiers de toute autre personne physique ou morale ;
- f) Aucune violation grave d'un contrat en raison de non-exécution d'obligations contractuelles n'a été constatée dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre d'un contrat attribué par un bailleur institutionnel dans le domaine de la coopération au développement, de l'aide humanitaire ou de tout autre secteur de financement public (ci-après dénommé bailleur de fonds public) ;
- g) Nous vous fournissons toutes les informations nécessaires pour participer à un appel d'offres, et toutes les informations soumises pour ce dernier sont exactes et complètes ;
- h) Concernant les contrats qui sont finalement payés sur les fonds d'un donateur institutionnel, nous n'avons pas été accusés de rupture de contrat en raison d'une violation flagrante de nos obligations contractuelles ;
- i) Nous n'avons pas été exclus par un bailleur de fonds public de sa liste de partenaires contractuels en raison de problèmes éthiques ;



- j) Dans le cas d'être choisi comme fournisseur pour un projet de Welthungerhilfe, nous assurons à Welthungerhilfe, à tout donateur institutionnel impliqué dans le projet, et aux auditeurs engagés par Welthungerhilfe ou un tel donateur institutionnel, qu'ils auront un accès raisonnable et sur demande à nos documents commerciaux et comptables aux fins de contrôles et d'audits ;
- k) Nous respectons les droits sociaux fondamentaux et condamnons le travail des enfants ;
- l) Nous comprenons que Welthungerhilfe réalisera un contrôle pour s'assurer que ni notre entreprise ni nos quatre principaux cadres de la direction ne figurent sur les listes de terroristes connus ou présumés émises par nos bailleurs institutionnels ou par les gouvernements dont ils font partie ;
- m) Nous soutenons les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies ; et
- n) Nous agissons conformément aux valeurs du code de conduite de Welthungerhilfe.

Place, date

Nom, signature

Note : la déclaration suivante à signer par votre entreprise fait partie du processus de qualification pour nos fournisseurs.



I. Devis détaillé des ouvrages

LOT 1 ADDUCTION DANS LE RETHY : RAMIFICATION DE LA ZONE DE SANTE DE RETHY

RESERVOIR DE STOCKAGE 6m3						
Capacité du tank à construire: 6m3						
Dimensions brutes du réservoir :(2,3X2,3x1,7)m						
Dimensions utiles du réservoir : LuxluxHu :2mX2mx1,5m						
Epaisseur des voiles: 15cm						
Epaisseur des dalles: 15cm						
No	ITEMS	QTE 1	QTE 4	UNITE	PU en \$	PT POUR 8
1	Terrassement	12,3	49,00	m3		
2	Moellon pour empierrement	1,7	6,91	m3		
3	Beton de propreté B150 (2,4*2,4*0,1) m	0,6	2,30	m3		
4	Dalle d'assise B350 (2,3*2,3*0,15) m	0,8	3,17	m3		
5	Voiles (1,7x2,3x0,15) m BA400	2,3	9,38	m3		
6	Dalle de couverture (2.4x2,4x0,15) m BA350	0,9	3,46	m3		
7	Poutre en BA350 (2,4x0,20x0,20)x2 (BA350)	0,192	0,77	M3		
8	Collone en BA350 ((1,7x0,2x0,2) m)4	0,1	0,27	m3		
9	Crepissage et lissage (dosage : 1/3 et1/2) e: 2 à 3cm	1,0	3,92	m3		
10	Coffrage	45	180,00	M2		
11	Construction de 2 chambres de vanne(80*80*30cm)B350	0,3	1,15	M3		
TOTAL POUR 4 OUVRAGES		4				
FOUILLE DE TRANCHEES, POSE DE LA CONDUITE ET PLOMBERIE CONDUITE						
No	ITEMS	QTE	UNITE	PU	PT en \$	
1	Fouille de tranchées de 22000 avec 1m de profondeur	22000	m3			
2	Fourniture, Pose et couverture de la conduite	22000	m			
3	Ventouse et accessoires	10	pc			
TOTAL FOUILLE, FOURNITURE, POSE ET COUVERTURE CONDUITE						
DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE 1 BORNE FONTAINE à 2 Sorties						
No	ITEMS	QTE 1	QTE 8	UNITE	PU en \$	PT POUR 8
1	Empièrement 170x180x0,35 cm	1,071	8,57	m3		
2	Dalle d'éclaboussement 100x90 cm et Massif de 20x20x72,5cm B350	0,209	1,67	M3		
3	Crépissage et lissage du massif et dalle d'éclaboussement	0,5	4,00	M3		
4	Trottoir	0,5	4,00	M3		



5	Canal evacuation des eaux	0,3	2,40	M3		
6	Assainissement	1	8,00	FF		
7	Accessoires de plomberie	1	8,00	FF		
TOTAL POUR 8 OUVRAGES						
	Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)	1	1	ff		
OUTILS DE MAINTENANCE						
No	ITEMS	QTE 1	QTE 8	UNITE	PU en \$	PT POUR 8
1	PIOCHE	1	8,00	PC		
2	HOUE	1	8,00	PC		
3	CLE A MOLETTE 12"	1	8,00	PC		
4	CLE A MOLETTE 18"	1	8,00	PC		
5	BECHE	1	8,00	PC		
6	JAMBIERE	3	24,00	PAIRE		
7	IMPERMEABLE	3	24,00	PC		
8	MONTURE DE SCIE A METAUX	1	8,00	PC		
9	BROSSE COCO GRAND FORMAT	1	8,00	PC		
TOTAL POUR 8 BORNES						
VISIBILITE AUX OUVRAGES						
No	ITEMS	QTE	UNITE	PU en \$	PT en \$	
1	PEINTURE ET VISIBILITE SUR LES RESERVOIRES	4	Ouvrages			
2	PEINTURE ET VISIBILITE SUR LES BORNES FONTAINES	8	Ouvrages			
3	PANNEAU DE VISIBILITE(1,2*1,5)m CONFECTION ET ECRITS	4	Pce			
COUT TOTAL DE LA MAIN D'OEUVRE						
COUT TOTAL TRANSPORT						
COUT TOTAL DE L'ADDITION						



LOT 2 ADDUCTION DANS LE LOGO : RAMIFICATION DE LA ZONE DE SANTE DE LOGO

RESERVOIR DE STOCKAGE 6m3

Capacité du tank à construire : 6m3

Dimensions brutes du réservoir
:(2,3X2,3x1,7) m

Dimensions utiles du réservoir :
LuxluxHu :2mX2mx1,5m

Epaisseur des voilles: 15cm

Epaisseur des dalles: 15cm

No	ITEMS	QTE 1	QTE 4	UNITE	PU en \$	PT POUR 8
1	Terrassement	12,3	49,00	m3		
2	Moellon pour empierrement	1,7	6,91	m3		
3	Béton de propreté B150 (2,4*2,4*0,1) m	0,6	2,30	m3		
4	Dalle d'assise B350 (2,3*2,3*0,15)m	0,8	3,17	m3		
5	Voiles (1,7x2,3x0,15)m BA400	2,3	9,38	m3		
6	Dalle de couverture(2.4x2,4x0,15)m BA350	0,9	3,46	m3		
7	Poutre en BA350 (2,4x0,20x0,20)x2 (BA350)	0,192	0,77	M3		
8	Collone en BA350 ((1,7x0,2x0,2)m)4	0,1	0,27	m3		
9	Crepissage et lissage (dosage: 1/3 et1/2) e: 2 à 3cm	1,0	3,92	m3		
10	Coffrage	45	180,00	M2		
11	Construction de 2 chambres de vanne(80*80*30cm)B350	0,3	1,15	M3		
	TOTAL POUR 4 OUVRAGES	4				

FOUILLE DE TRANCHEES, POSE DE LA CONDUITE ET PLOMBERIE CONDUITE

No	ITEMS	QTE	UNITE	PU	PT en \$
1	Fouille de tranchées de 12000 avec 1m de profondeur	12000	m3		
2	Fourniture, Pose et couverture de la conduite	12000	m		
3	Ventouse et accessoires	3	pc		
	TOTAL FOUILLE, FOURNITURE, POSE ET COUVERTURE CONDUITE				

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE 1 BORNE FONTAINE à 2 Sorties

No	ITEMS	QTE 1	QTE 8	UNITE	PU en \$	PT POUR 8



1	Empièrement 170x180x0,35 cm	1,071	8,57	m3		
2	Dalle d'éclaboussement 100x90 cm et Massif de 20x20x72,5cm B350	0,209	1,67	M3		
3	Crepissage et lissage du massif et dalle d'eclaboussement	0,5	4,00	M3		
4	Trottoir	0,5	4,00	M3		
5	Canal d'évacuation des eaux	0,3	2,40	M3		
6	Assainissement	1	8,00	FF		
7	Accessoires de plomberie	1	8,00	FF		
TOTAL POUR 8 OUVRAGES						
	Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)	1	1	ff		

OUTILS DE MAINTENANCE

No	ITEMS	QTE 1	QTE 8	UNITE	PU en \$	PT POUR 8
1	PIOCHE	1	8,00	PC		
2	HOUE	1	8,00	PC		
3	CLE A MOLETTE 12"	1	8,00	PC		
4	CLE A MOLETTE 18"	1	8,00	PC		
5	BECHE	1	8,00	PC		
6	JAMBIERE	3	24,00	PAIRE		
7	IMPERMEABLE	3	24,00	PC		
8	MONTURE DE SCIE A METAUX	1	8,00	PC		
9	BROSSE COCO GRAND FORMAT	1	8,00	PC		
TOTAL POUR 8 BORNES						

VISIBILITE AUX OUVRAGES

No	ITEMS	QTE	UNITE	PU en \$	PT en \$
1	PEINTURE ET VISIBILITE SUR LES RESERVOIRES	4	Ouvrages		
2	PENTURE ET VISIBILITE SUR LES BORNES FONTAINES	8	Ouvrages		
3	PANNEAU DE VISIBILITE(1,2*1,5)m CONFFECTION ET ECRITS	4	Pce		

COUT TOTAL DE LA MAIN D'OEUVRE

COUT TOTAL TRANSPORT

COUT TOTAL DE L'ADDUCTION



LOT3 : FORAGE PHOTOVOLTAIQUE DANS LE VILLAGE DE GBIR (ZONE DE SANTE DE LOGO)

N°	DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	PU en \$	PT en \$
1	Etude de prospection geophysique et hydrogeologique(un rapport detaillier dois être fourni)	1	etude		
2	Installation du chantier, travaux préparatoires équipement et replis chantier	1	FF		
3	Réalisation de Forage	1	Forage		
4	Analyse de l'eau et correction des résultats si nécessaire (traitement si nécessaire)	1	Analyse		
5	Fourniture et Installation Pompe Immergée GRUNDFOS SQ Flex et champs solaire et Refoulement (Pompe solaire GRUNDFOS 30-300V MSF3(1.4 Kw\4 m³/h-100m) et contrôleur MPRT non Hybride ,Onduleurs de pompage SQ flex)	1	FF		
6	Construction Support Métallique du champ solaire en panneaux avec Fondation et système d'accrochage antivols	1	FF		
7	Construction en béton pour encastrement et support et bordure de support gravillonnage du site, aspect environnementaux	1	FF		
8	Protection et mise à la terre (+paratonnerre) au complet	1	FF		
9	Construction du support tank plastique de 20 m3 en béton arme et 6 Bornes fontaines avec comme propriétés (hauteur de la structure est de 6m, dimensions des éléments : dalle (e=15cm), poteaux (30cmx30cm), poutres (30cmx40cm)	1	FF		
10	Plomberie (tuyaux et accessoires) pour la distribution d'eau sur une distance de 3000m avec une profondeur de tranché de 1m et installation de 6 bornes fontaines (transport et distribution de l'eau)	1	FF		
11	PEINTURE ET VISIBILITE SUR LES RESERVOIRES et PANNEAU DE VISIBILITE(1,2*1,5)m CONFECTION ET ECRITS	3	Villages		



12	KIT OUTILS DE MAINTENANCE composé de : pioche, houe, bêche, 2 clés molette, 3 paires de jambières, 3 imperméables, monture de scie à métaux, brosse coco grand format	3	Kit		
13	Main d'œuvre total 20%	1	service		
TOTAL ADDUCTION PHOTO VOLTAIQUE					



II. LETTRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(e) (ons).....

Propose(ons) d'exécuter et d'achever les travaux de construction conformément aux dites conditions du marché, prescriptions, techniques, mémoire de travaux et additifs toutes remise déduite pour un montant total de (En lettre).

Dans le cas où la présente offre serait retenue, je (nous) (nous) m'engage(ons) envers Welthungerhilfe à livrer les travaux selon les modalités spécifiques dans les conditions particulières du présent appel d'offres.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de 7 jours après signature du contrat, sans poser des conditions préalables liées au paiement des avances ; et à achever l'ensemble des travaux faisant l'objet du Marché dans un délai dejours ouvrables.

Je (nous) déclare(ons) que cette offre reste valable pour nonante (90) jours à partir de la date fixée pour l'ouverture des offres.

Je (nous) déclare(ons) que vous n'êtes pas tenu de donner nécessairement une suite favorable aux offres que vous recevez.

Conformément aux instructions du présent Cahier Spécial des Charges, nous joignons à chaque exemplaire de notre soumission tous les éléments exigés.

Fait à.....le.....

(Signature et Cachet)

En qualité de

Autorisé à signer l'offre pour le compte de.....



III. CERTIFICAT DE VISITE DE LIEU (SITE)

Je soussigné(Noms et titre),
représentant l'entreprise, après avoir pris
connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offre n°.....,
relatif aux travaux de **Prolongement d'un réseau d'adduction d'eau potable dans deux zones
de sante, le premier branchement long de 22 km va du mont ABORO jusque dans les villages
de MOKAKO, LONGAVI, DHEBA et KPUKPA alors que le deuxième branchement long de 12
km va du village JUPANGIMA jusque dans les villages de PAICING, ADRASI, JUPAJATHIM et
NGBUNGBU et La Construction d'un Forage Photovoltaïque dans le village de GBIR avec une
distribution sur 3km**, avoir visité les lieux et recueillir les informations nécessaires sur le site
et, déclare avoir apprécié et sous ma responsabilité, la configuration du terrain, et m'être
rendu compte des difficultés particulières de l'exécution des travaux.

Je me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux sur le site concerné sans aucune
réclamation relative aux obstacles que présentent les sites conformément aux dispositions
contractuelles et instructions techniques de Welthungerhilfe qui me seront donné pour la
bonne réalisation des travaux pour lesquels je présente mon offre.

En foi de quoi, le présent certificat de visite de lieux est établi pour valoir et servir ce que de
droit.

Pour la Société

Pour WHH Expert Wash

Nom et signature

Nom et signature

Date :

Date :

Pour WHH la Logistique

Nom et signature

Date :

